



service judiciaire cors minerve

Par **Melanie 666**, le **05/11/2024 à 17:50**

Bonjour, rnrnje suis dans une situation un peu particulière, il y a 8 ans j'avais commencé une formation au cours minerve, que je n'ai pas pu continué faute de moyen. En effet j'avais apellé le centre de formation en les informant de ma situation, ils ne voulais rien entendre et me demande le montant total de la formation qui est de 1500 euros. rnrnil y a de cela un mois j'ai reçu un texto d'un huissier de justice me demandant expréssement de régler la totalité, je n'ai pas répondu . rnrnAujord'hui une certaine Maitre Venrciber m'a laisse un message m'expliquant que des procédures sont engagés à mon encontre et que si je ne règle pas les 1500 euros ils me bloquent mes comptes me mettent devant la justice . rnrnPourriez vous m'éclairer car je ne sais pas quoi fairernrnBien à vous

Par **chaber**, le **05/11/2024 à 18:27**

BonjourrrnrnQuelle est la date de votre dernier paiement?

Par **Melanie 666**, le **05/11/2024 à 18:43**

La date exacte je ne m'en souvient plus précisément mais c'etait en 2017

Par **Melanie 666**, le **05/11/2024 à 18:47**

et je suis actuellement au RSA avec un enfant à charge, donc c'est très compliqué pour moi

Par **chaber**, le **05/11/2024 à 19:05**

Sans titre exécutoire il y a forclusion. L'huissier ne peut que vous intimiderrrnrnLRAR à cet huissier en demandant copie du titre exécutoire

Par **Melanie 666**, le **05/11/2024 à 19:14**

Merci pour votre réponse, rnrnDonc si je comprends bien les termes , elle m'intimide et ne peut pas agir? rnrnSi d'aventure elle m'envoie ce courrier, il faudra que je m'acquitte de la somme ? rnrnEt le fait que cette dame m'ai intimider par son action de bloquer mes comptes? À t'elle le droit de faire cela ? Surtout que je suis insolvable .rnrnBien à vous

Par **chaber**, le **06/11/2024 à 18:21**

Si un jugement exécutoire vous est remis vous devrez régler la somme réclamée

Par **amajuris**, le **06/11/2024 à 20:19**

bonjour,rnrnsans titre exécutoire, un commissaire de justice n'a pas le pouvoir de faire pratiquer des saisies.rnrnsalutations

Par **Melanie 666**, le **08/11/2024 à 06:58**

Bonjour rnrnla dame qui se dit Maître m'a rappelé en me demandant de régler les 1500 euros ou bien de faire un règlement à la maible. J'ai refusé en lui expliquant que je n'ai aucune preuve de ce qu'elle demande, et qu'il faut qu'elle me communique le titre exécutoire sur lequel elle fonde sa demande de règlement. rnrnElle me répond qu'un règlement à la miable m'éviterais de payer plus qu'une procédure judiciaire, j'ai refusé en lui expliquant que je n'étais pas solvable et qu'elle allait perdre son temps; rnrnEn conclusion elle lance la procédure. rnrnQu'en pensez vous? rnrnBien à vous

Par **jodelariege**, le **08/11/2024 à 11:00**

bonjourrrnrncela veut dire quelle n'a pas de titre exécutoire donc ne payez rien